

Votez CSC

LISTE



POUR DES SOLUTIONS



ÉLECTIONS SOCIALES 2024

Editeur responsable : CSC bâtiment - industrie & énergie, Rue Royale 45, 1000 Bruxelles.



info

COIFFURE, FITNESS & SOINS DE BEAUTÉ | CP 314 | AVRIL 2024

CONTENU

- 1 Nouveaux salaires minima à partir du 1^{er} avril 2024
- 2 Indemnité en cas de non fourniture du matériel dans la coiffure

1. NOUVEAUX SALAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2024

Suite au dépassement de l'indice pivot du secteur, les rémunérations des travailleurs du secteur de la coiffure, des soins de beauté, des centres de fitness et des employés administratifs sont augmentées de 2% à partir du 1^{er} avril 2024.

Les salaires s'établissent donc comme suit au 1^{er} avril 2024 :

Salaires dans les salons de coiffure

Catégories	Salaires au 01/09/2023	Salaires au 01/04/2024
Cat. 1 – Emploi-tremplin	12,1497 €/h	12,3927 €/h
Cat. 2 – Diplômé ou 6 mois d'ancienneté dans le secteur	15,4236 €/h	15,7321 €/h
Cat. 3 – Autonome ou plus de 5 ans d'ancienneté dans le secteur	17,2954 €/h	17,6413 €/h
Cat. 4 – Fonction de direction opérationnelle	19,1070 €/h	19,4891 €/h
Cat. 5 – Fonction de direction fonctionnelle	3.345,84 €/m	3.412,76 €/m
Avec 10 ans d'ancienneté dans la fonction (+ 10 %)	3.680,42 €/m	3.754,03 €/m
Avec 20 ans d'ancienneté dans la fonction (+ 20 %)	4.015,01 €/m	4.095,31 €/m

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



Salaires dans les centres d'esthétique et de soins de beauté

Catégories	Salaires au 01/09/2023	Salaires au 01/04/2024
Cat. 1 – Emploi-tremplin	2.229,66 €/m	2.274,25 €/m
Cat. 2 – Diplômé ou 6 mois d'ancienneté dans le secteur	2.367,46 €/m	2.414,81 €/m
Cat. 3 – Après 2 ans d'ancienneté sectorielle	2.478,44 €/m	2.528,01 €/m
Après 5 ans (+ 5 %)	2.602,36 €/m	2.654,41 €/m
Après 10 ans (+ 10 %)	2.726,28 €/m	2.780,81 €/m
Après 15 ans (+ 15 %)	2.850,21 €/m	2.907,21 €/m
Après 20 ans (+ 20 %)	2.974,13 €/m	3.033,61 €/m
Cat. 4 – Fonction de direction opérationnelle	2.811,28 €/m	2.867,51 €/m
Après 10 ans d'ancienneté sectorielle	3.092,41 €/m	3.154,26 €/m
Cat. 5 – Fonction de direction fonctionnelle	3.033,28 €/m	3.093,95 €/m
Avec 10 ans d'ancienneté dans la fonction (+ 10 %)	3.336,61 €/m	3.403,35 €/m
Avec 20 ans d'ancienneté dans la fonction (+ 20 %)	3.639,94 €/m	3.712,74 €/m



Salaires dans les centres de fitness

Catégories & descriptions	Salaires au 01/04/2024	+ 5 ans	+ 10 ans	+ 20 ans
Cat. 1 – Initiateur fitness ou initiateur fitness de groupe (sans diplôme ou - 6 mois)	2.062,90 €/m	+ 5 %	+ 10 %	+ 20 %
Cat. 2 – Initiateur fitness ou initiateur fitness de groupe (avec diplôme ou + 6 mois)	2.188,72 €/m	2.298,16 €/m	2.407,59 €/m	2.626,46 €/m
Cat. 3 – Instructeur fitness ou instructeur fitness de groupe	2.527,25 €/m		2.779,98 €/m	3.032,70 €/m
Cat. 4 – Personal trainer	2.642,64 €/m		2.906,90 €/m	3.171,17 €/m
Cat. 5 – Personal trainer spécialisé et instructeur spécialisé	3.213,82 €/m		3.535,20 €/m	3.856,58 €/m
Cat. 6 – Dirigeant opérationnel	2.866,76 €/m		3.153,44 €/m	3.440,11 €/m
Cat. 7 – Dirigeant fonctionnel	3.093,95 €/m		3.403,35 €/m	3.712,74 €/m



Les rémunérations des employés administratifs

Catégories	Salaires au 01/09/2023	Salaires au 01/04/2023
Cat. 1 – Emploi-tremplin	1.999,75 €/m	2.039,75 €/m
Cat. 2 – Tâches exercées sous surveillance	2.123,22 €/m	2.165,68 €/m
Cat. 3 – Tâches exercées sans surveillance – Exécution autonome		
Après 2 ans	2.222,69 €/m	2.267,14 €/m
Après 5 ans	2.322,10 €/m	2.368,54 €/m
Après 10 ans	2.520,98 €/m	2.571,40 €/m
Cat. 4 – Fonction de direction opérationnelle	2.520,98 €/m	2.571,40 €/m
Cat. 5 – Fonction de direction fonctionnelle	2.719,87 €/m	2.774,27 €/m
Avec 10 ans d'ancienneté dans la fonction (+ 10 %)	2.991,86 €/m	3.051,70 €/m
Avec 20 ans d'ancienneté dans la fonction (+ 20 %)	3.263,84 €/m	3.329,12 €/m

2. INDEMNITÉ EN CAS DE NON FOURNITURE DU MATÉRIEL DANS LA COIFFURE

Nous vous rappelons que votre employeur est tenu de vous indemniser s'il ne vous fournit pas et n'entretient pas les outils de travail nécessaires à la réalisation de vos tâches.

Vous pouvez en effet lui réclamer un **remboursement forfaitaire annuel de € 527,7915 net** (frais propres à l'employeur) au 1^{er} avril 2024.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, utiliser votre propre matériel de travail. Dans ce cas, vous devrez signer chaque année une déclaration attestant de votre volonté de faire usage de tout ou partie de votre propre matériel de coiffure. Bien évidemment, dans ce cas de figure, le remboursement forfaitaire ne sera pas dû par votre employeur.

